

LE DÉPUTÉ - MAIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008**  
**DELIBERATION N° 2008/04/6**

**OBJET : Fixation du nombre et désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'action sociale et des familles, articles L.123-6 et R.123-7,

CONSIDERANT que l'application des résultats des élections municipales du 9 mars 2008 donne la composition du Conseil Municipal suivante :

- liste présentée par M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, 32 sièges,
- liste présentée par Mme Véronique HACHE-AGUILAR, 3 sièges,

CONSIDERANT que la stricte application du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ne permet pas d'accorder de sièges à la liste conduite par Mme HACHE-AGUILAR,

CONSIDERANT néanmoins le souci de respecter le principe rappelé ci-dessus expliquant la liste commune visée infra, composée de cinq membres de la majorité et d'un membre de l'opposition et que ladite liste permettant d'y accéder est ainsi soumise aux suffrages,

Liste commune au titre des candidats au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Nicole LAMOTH
- Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
- Mme Marianne SRHIR
- Mme Jocelyne FALCONNIER
- Mme Michèle GUTTIN
- Mme Véronique HACHE-AGUILAR

A l'unanimité,

FIXE à six le nombre de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire étant Président

60, rue Croix de Gaulle  
91385 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 12  
Fax : 01 69 48 95 69

ELIT, à bulletin secret, les membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

SONT élus par 33 voix :

- Mme Nicole LAMOTH
- Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
- Mme Marianne SRHIR
- Mme Jocelyne FALCONNIER
- Mme Michèle GUTTIN
- Mme Véronique HACHE-AGUILAR

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yverres.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture

le 11-4-08  
et de la publication le 16-4-08

Le Maire,

